

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BRÉHAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Bréhal sous la présidence de Monsieur Daniel LÉCUREUIL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23  
Date de convocation du Conseil Municipal : 19 avril 2022  
Date d'affichage de la réunion : 19 avril 2022

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Daniel LÉCUREUIL, Maire, Bernard DEMELUN, Danièle JORE, Michels CAENS, Christine BOUCHER, Adjoint au Maire, Jean-Charles BOSSARD, Brigitte MAHÉ, Valérie COUPEL-BEAUFILS, Flora POSTEL, Rodolphe VAUBRUN, Sophie LAVALLEY, Sarah DELAROQUE-DUHAMEL, Christelle MILET, Arnaud DAVAL, Jean-François ROUGÉ, Jacques DEMELUN, Christian HAUGEARD et Flavie BOURGET, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : Monsieur Patrice GOBÉ à Madame Christelle MILLET  
Monsieur Stéphane STIL à Monsieur Jean-Charles BOSSARD  
Madame Nathalie MAHON à Madame Valérie COUPEL-BEAUFILS  
Monsieur Jean-Claude LEBAILLY à Monsieur Rodolphe VAUBRUN  
Madame Isabelle LEFEVRE à Monsieur Jacques DEMELUN

Secrétaire de séance : Madame Flavie BOURGET, a été désignée secrétaire de séance.

Date de publication et d'affichage : 03.05.2022

---

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2022 est adopté par les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité.

### MOYENS GENERAUX & FINANCES

#### Délibération n°2022-048 Budget général 2022 – Décision modificative n° 01.

Entendu l'exposé de Madame JORE,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

ADOpte la délibération modificative suivante :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses		Recettes	
023 Virement à la section d'investissement	-70 00.00€	021 Virement de la section de fonctionnement	-70 000.00€
042-6811 Dotations aux amortissements	+70 00.00€	040-28158 Amortissements des immobilisations	+70 000.00€
		24 – Produits de cession	-185 644.00€
		27638 -Créances pour avances des autres établissements publics	+ 185 644.00€
<b>Total</b>	<b>0.00€</b>	<b>Total</b>	<b>0.00€</b>

#### Délibération n°2022-049

##### Budget Assainissement 2022-Créances éteintes.

Entendu l'exposé de Madame Danièle JORE,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

DECIDE d'admettre en créance éteinte, article 6542, la somme de 1 113.19 €.  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision

#### Délibération n° 2022-050

##### Délibération portant sur la revalorisation du loyer du cabinet dentaire situé 1 rue Caporal Maupas – 50290 BRÉHAL

Entendu l'exposé de Madame Danièle JORE,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à augmenter de 60 € (soixante Euros) le loyer mensuel de ce local suite au changement de la chaudière et FIXE le montant du loyer mensuel à **848.38 € (huit cent quarante-huit Euros et trente-huit centimes)**, chauffage compris, à compter du 01 mai 2022.

#### Délibération n°2022-051

##### Sollicitation d'un prêt auprès d'un organisme bancaire

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A la majorité et 2 contres,

DÉCIDE

##### Article 1 : Principales caractéristiques du prêt

Les conditions du contrat sont :

- Montant : 600 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux fixe: 1.22%
- Périodicité des échéances : Trimestrielle
- Amortissement : Constant avec des échéances dégressives
- Commission d'engagement : 600,00 €
- Versement des fonds : 16 août 2022.

##### Article 2 : Etendue et pouvoirs du signataire

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au prêt à taux fixe décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Caisse d'Epargne, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt à taux fixe et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

**Délibération n°2022-052**

**Courrier de l'association pour la 4 voies GRANVILLE-AVRANCHES**

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A la majorité et 2 contres,

EMET un avis favorable au projet de la construction d'une 4 voies, entre Granville et Avranches.

**TRAVAUX & URBANISME**

**Délibération n°2022-053**

**Demande de subvention pour la cellule sanitaire Place Monaco.**

Entendu l'exposé de Monsieur Bernard DEMELUN,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A la majorité et 2 contres,

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter l'aide financière au titre du programme 2019-2024 eau & climat de l'AESN.  
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**Délibération n° 2022-054**

**Lotissement la Vallée II– Non application du Droit de Préemption Urbain.**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

DÉCIDE d'exclure du champ d'application du droit de préemption urbain la vente des lots du lotissement la Vallée II, lorsque cette dernière aura été autorisée, pour une durée de cinq ans.

**Délibération n° 2022-055**

**Conservatoire du littoral – Acquisition de la parcelle cadastrée section AK n°263 – Avis du Conseil Municipal.**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

EMET un avis favorable à la réalisation de cette opération.  
PRECISE qu'il conviendra que ladite parcelle soit fréquemment entretenue.

**Délibération n° 2022-056**

**Construction d'une maison pluridisciplinaire de santé – Validation de l'Avant-Projet Sommaire.**

Vu l'avis de la Commission ad hoc du 29 mars 2022,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A la majorité et 2 contres,

VALIDE l'Avant-Projet Sommaire présenté par le cabinet SAS Didier LE BORGNE et ASSOCIES.  
APPROUVE la poursuite de l'opération en phase PRO.  
SOLLICITE les subventions correspondantes.  
DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents inhérents à cette affaire.

## CULTUREL & ASSOCIATIONS

Délibération n° 2022-57

Vote des subventions aux associations pour l'année 2022

Entendu l'exposé de Madame Christelle MILET,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

FIXE selon le tableau suivant les subventions aux diverses associations :

SUBVENTION – PROPOSITIONS 2022	
<b>Associations sportives</b>	
Bréhalaise Football	12 500 €
Bréhal Handball	6 000 € (+ 6 000 € du 012 pour MDP)
ADLP Tennis	3 600 €
Cie des archers Bréhalais	2 100 €
SAEL Tennis de table	1 600 €
<b>Associations sports loisirs</b>	
Bréhal Cyclo	300 €
Gymnastique volontaire	300 €
Echec et Maths	175 €
Escadrille des salines(modélisme)	115 €
<b>Associations loisirs</b>	
Gym douce (Abelia)	100 €
Funny Boots Country	100 €
Amicale de Saint Martin	300 €
Club de loisirs créatif	100 €
Club de l'Amitié	100 €
<b>Associations culturelles</b>	
Bréhal jazz	975 €
Libre artistes Bréhalais	400 €
Petit patrimoine Bréhalais	600 €
Pom,Pomm,Pommes	100 €
Jumelage	200 €
Association Culturelle	100 €
La Joie de Vivre EHPAD	400 €
Music K lemenvôtre	100 €
<b>Associations à but éducatif</b>	
FSE et APE	24 821 €

Autres	
Donneurs de sang	100 €
Lion's club	100 €
SNSM	1 500 €
Jeunes sapeurs-pompiers	460 €
Unions des combattants	500 €
Souvenir Français	100 €
Secours Catholique	100 €
Amicale des chasseurs	100 €
Avicole du bocage Granvillais	500 €
AZAB	100 €
Rejouets	100 €
Les Mots Bleus	200 €
Boura	100 €
Espace voile	100 €
AFM Téléthon	500 €

Les dépenses sont inscrites au Budget Primitif 2022.

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. Rodolphe VAUBRUN informe le conseil municipal que GTM organise une conférence sur le thème « Prévention du Cancer : des causes multiples » animée par le Docteur Frédérique SARAZIN le mardi 10 mai à 20 h à l'espace Marcel Launay.

L'ordre de jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Maire,

Daniel LÉCUREUIL



La Secrétaire de séance,

Flavie BOURGET

